



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE DE FONCTION

Entre les soussignés :

La ville de Treillières dont le siège est situé 57 rue de la Mairie, 44119 TREILLIERES, représentée par son maire, Alain ROYER,

Et

Mme ESCANDE-SORIN, Directrice Générale des Services de la ville de Treillières, demeurant 89 Avenue de mazy à PORNICHET

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2013-907 du 11/10/2013 relative à la transparence de la vie publique

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée par la loi n°87-529 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée, relative à la fonction publique territoriale et notamment l'article 79 II de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 ;

Vu la délibération n°2021-xx-xx, du

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Un véhicule de fonction est mis à disposition permanente et exclusive de la Directrice Générale des Services, Mme ESCANDE-SORIN Sophie ; depuis 1^{er} février 2018, aussi bien pour les besoins de sa fonction que pour son usage personnel.

Article 2

Immatriculation du véhicule mis à disposition : DW-152-WP

Date de 1^{ère} immatriculation : 27/10/2015

Puissance administrative : 6CV.

Accusé de réception en préfecture 044-214402091-20210125-2021-01-139-DE Date de télétransmission : 28/01/2021 Date de réception préfecture : 28/01/2021
--

Article 3

L'assurance professionnelle couvre l'utilisation faite dans le cadre de ses fonctions, les trajets entre le lieu de travail et le domicile ainsi que l'utilisation privée du véhicule.

Article 4

Le véhicule ayant plus de 5 ans (date de mise en circulation : 27/10/2015), l'évaluation de l'avantage en nature est calculée comme suit :

Coût d'achat du véhicule : 13 428€ TTC

Montant annuel de l'avantage en nature (arrondi à la dizaine de centimes d'euros le plus proche) : $13\,428 \times 0,09$, soit 1 208,50€.

Ce montant sera intégré dans l'assiette sociale mensuellement.

A Treillières, le

M Alain ROYER

Le Maire,

Mme ESCANDE-SORIN Sophie,

Directrice Générale des Services